

Avis d'appel à candidature

aux associations participants à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la Commune

Suite aux Elections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est procédé au **renouvellement du conseil d'administration du CCAS de PUISSALICON**,

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de **l'union départementale des associations familiales (UDAF)**
- un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées** du département
- un représentant des associations de **personnes handicapées** du département

Les associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS.

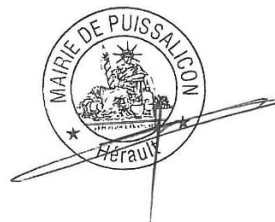
Elles sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée).

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS

Les candidatures présentées par les associations concernées devront parvenir en mairie ou être envoyées par mail à mairie@puissalicon.fr **au plus tard le 12 avril 2026**

Puissalicon le 26/03/2026



Michel FARENC
Maire, Président du CCAS